



L'ONTARIO, C'EST CHEZ MOI

LES PERSONNES ÂGÉES

GUIDE DES PROGRAMMES ET SERVICES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de la province publie le *Guide des programmes et services pour les personnes âgées* en 16 langues. Appelez la Ligne Info – personnes âgées au **1-888-910-1999** pour demander un exemplaire. Pour en savoir plus sur les soutiens aux personnes âgées, consultez le site www.seniors.gov.on.ca ou <http://www.trouvelien.at/persagees>.

LOGEMENT

Adaptation du domicile

De nombreuses personnes âgées souhaitent vivre dans leurs propres foyers. Le gouvernement ontarien offre une aide financière pour aider les personnes âgées à rénover leur domicile pour qu'elles puissent y mener une vie autonome. Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.seniors.gov.on.ca ou <http://www.trouvelien.at/seniorsg>.

Communautés pour adultes

Ces communautés sont des résidences pour d'habitation, retraités autonomes. Au nombre des options mentionnés les maisons en rangée, les condominiums et les petites maisons. Les résidents paient l'ensemble des

coûts. Des activités sociales et de loisirs sont offertes sur place.

Maisons de retraite

Les maisons de retraite sont des entreprises privées qui fournissent des services d'hébergement, de soutien et de soins personnels aux personnes âgées. Ces maisons sont agréées par l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) du gouvernement de l'Ontario. Les résidents paient l'ensemble des coûts. Pour une liste des maisons de retraite, par région, consultez le site www.rhra.ca/fr.

OPTIONS DE SOINS

Pour en savoir plus long sur les options de soins suivantes mises à la disposition des personnes âgées, consultez le site du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à www.health.gov.on.ca ou <http://www.trouvelien.at/SeniorCare>.

- Les **soins à domicile** comprennent les visites à domicile par des professionnels de la santé, tels que les infirmières et infirmiers et les physiothérapeutes; les soins personnels tels que l'aide à l'hygiène; l'aide à l'entretien ménager, y compris la cuisine et la lessive.
- Les **services d'assistance** aident les personnes âgées vulnérables à continuer de vivre chez elles grâce à une combinaison de soins planifiés et de soins au besoin.

1-855-626-0002

www.ontariocestchezmoi.ca



LE SAVIEZ-VOUS?

Pour être admissible à la plupart des programmes gouvernementaux, vous devez produire une déclaration de revenus personnels.



- Les **programmes communautaires** comprennent les programmes de jour pour adultes supervisés et les services de repas et de transport.
- Les **maisons de soins de longue durée** sont des résidences pour les personnes âgées qui nécessitent des soins infirmiers ou une supervision 24 heures sur 24. Ces maisons sont agréées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les résidents ne paient que pour l'hébergement; les soins infirmiers et les services personnels sont payés par le gouvernement provincial. Pour trouver une maison de soins de longue durée dans votre région, consultez le site <http://www.trouvelien.at/longtermch>.

REMARQUE : Pour accéder aux soins, vous devez d'abord communiquer avec votre Centre d'accès aux soins communautaires local. Consultez le site www.ccac-ont.ca ou <http://healthcareathome.ca> ou composez le 310-2222.

PRESTATIONS

Sécurité de la vieillesse (SV)

La SV est une pension mensuelle versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus. L'âge auquel la SV commence passera graduellement à 67 ans. Les personnes nées à partir de 1958 seront touchées par ce changement. Pour avoir droit à la SV, vous devez avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Si vous êtes une personne âgée à faible revenu qui bénéficie des prestations de la SV, vous pourriez également être admissible au SRG. Pour en savoir plus sur la SV et le SRG, rendez-vous à Service Canada.

REMARQUE : Vous devez faire la demande de la SV et du SRG auprès de Service Canada; vous ne recevrez pas automatiquement ces prestations. Consultez le site www.servicecanada.gc.ca ou <http://www.trouvelien.at/OASpension> ou composez le 1-800-277-9914.

Régime de revenu annuel garanti (RRAG)

Vous pourriez être automatiquement admissible à ce programme de supplément de revenu provincial si vous recevez des prestations de la SV et du SRG, et que votre revenu total est inférieur au niveau garanti par la province. Pour en savoir plus, consultez le ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca ou composez le 1-866-668-8297.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

Le RPC est mis à la disposition des citoyens et des résidents permanents retraités. Les travailleurs au Canada versent des cotisations obligatoires au régime par l'entremise du système de déclaration de revenus. Vous pouvez faire une demande de RPC lorsque vous prenez votre retraite. Le montant de votre prestation mensuelle varie selon le montant que vous avez

cotisé. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca ou <http://www.trouvelien.at/CPPlan>.

PROGRAMME DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO

Ce programme paie les médicaments sur ordonnance des résidents ontariens âgés de 65 ans ou plus. Apprenez-en davantage à www.ontario.ca ou <http://www.trouvelien.at/medispecia> ou composez le 1-866-532-3161.

MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES ET SÉCURITÉ DE CES PERSONNES

On entend par mauvais traitements envers les personnes âgées tout acte qui nuit à la santé ou au bien-être d'une personne âgée; cela peut comprendre l'exploitation financière et la violence psychologique, physique ou sexuelle. Si vous ou une personne âgée de votre connaissance êtes victime de mauvais traitements, sachez qu'il y a de l'aide. Ces mauvais traitements peuvent se produire dans le foyer ou à l'extérieur dans la communauté.

- La Senior Safety Line fournit de l'information, des recommandations et du soutien 24 heures sur 24 dans plus de 150 langues. Vous pouvez également y signaler des cas de mauvais traitements. **1-866-299-1011**.
- Composez le **211** pour obtenir de l'information et des recommandations vers d'autres soutiens communautaires.

RESSOURCES IMPORTANTES

En cas d'urgence médicale, composez le **911** et demandez une ambulance.

Pour trouver les programmes communautaires et de loisirs pour les personnes âgées dans votre région, composez le **211**.

En vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, on ne peut pas vous traiter avec discrimination en raison de votre âge. Apprenez-en davantage sur le site de la Commission ontarienne des droits de la personne : www.ohrc.on.ca.

Note importante

Les criminels ciblent souvent les personnes âgées pour commettre des fraudes financières. Apprenez comment vous protéger, vous et d'autres, sur le site du Centre antifraude du Canada : www.antifraudcentre.ca